REGLEMENT FINANCIER 2025/2026

Facture annuelle

Une facture annuelle sera établie fin septembre 2025 pour l'année scolaire 2025/2026, disponible dans votre espace Ecole Directe (plateforme numérique du collège).

La facture annuelle comprend :

Acompte	Un chèque d'acompte de 100 euros est demandé pour valider l'inscription et sera encaissé à réception du dossier. En cas d'annulation d'inscription cette somme ne sera pas remboursée.
La contribution familiale	Elle est calculée à l'aide d'une grille qui permet d'ajuster le montant à payer en fonction des revenus de chaque famille (cf feuille jaune « frais de scolarité » à compléter).
	Un justificatif de revenus devra être fourni avant le 08 septembre 2025 pour bénéficier des tarifs 1 à 3. En cas de non réception des documents après cette date, LA CATEGORIE 4, sera appliquée d'office.
Les frais fixes	Regroupent les dépenses telles que les frais de dossier, le transport EPS, les activités EPS que le Département ne prend pas en charge, les fournitures de technologie et d'arts plastiques, le sweat et le tee-shirt du collège, les TD et cahiers d'activité, certains livres complémentaires demandés par les professeurs, les participations aux concours, les sorties de proximité, les honoraires de la psychologue, la carte d'identité du collège, l'équipement numérique. Le montant annuel facturé s'élève à 165 €.
	L'assurance individuelle accident, obligatoire pour toutes les activités proposées par l'établissement, est incluse dans le forfait « frais fixes »
Cotisation APEL	Elle est reversée à l'association des parents d'élèves : 20,50€ par famille (tarif à confirmer à la rentrée).
Cotisation UDOGEC	Elle est intégralement reversée à l'association : 4.8 % de la contribution familiale



Restauration

L'inscription à la demi-pension est prise pour un trimestre complet.

Est considéré comme demi-pensionnaire tout élève inscrit à la restauration d'une manière régulière, à partir de 1 jour hebdomadaire (toujours le même jour de la semaine) et jusqu'à 4 jours hebdomadaires.

Si vous souhaitez modifier de régime pour le trimestre suivant, vous devez en faire la demande par écrit auprès du service comptabilité, un mois avant la fin du trimestre en cours.

Trimestres

Trimestre 1	Du 01 septembre au 31 décembre 2025
Trimestre 2	Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2026
Trimestre 3	Du 1 ^{er} avril au 03 juillet 2026

Demi-pension	7,30€ (7,20€ + 0,10€ d'écotaxe désormais obligatoire)
	1 à 4 jours fixes par semaine. Il n'est pas possible d'alterner les jours en fonction des semaines.
	Pour tout changement de régime, veuillez avertir le service comptabilité, par écrit un
	mois <u>avant la fin du trimestre</u> . Toute trimestre commencé est dû.
Externe (déjeuner	8,00€ (7,90€ + 0,10€ d'écotaxe désormais obligatoire)
occasionnel)	Inscription à l'accueil la veille ou avant 10h le jour même.
Autre situation	Les élèves ayant un PAI peuvent apporter leur repas qui sera déposé au self le matin. La participation aux frais fixes est de 2,50€ .
Remboursement	A partir du 5 ^{ème} jour d'absence consécutif les repas seront remboursés à la demande
repas	des parents, au service comptabilité, et sur présentation d'un justificatif médical.
	Les repas seront remboursés en cas de sortie, voyage scolaire, journée pédagogique, stages 3 ^{ème} .
	Aucun remboursement de repas ne sera effectué pour des raisons personnelles. Néanmoins, en cas d'une absence longue, prévue et supérieure à 2 semaines, un décompte des repas pourra être effectué sur demande écrite, <u>au service comptabilité, un mois avant le début de l'absence.</u>

<u>Bourses nationales et Aides à la Restauration</u>: notre établissement est habilité à recevoir les boursiers nationaux. Les familles pourront retirer les dossiers de bourse nationale du 1^{er} au 30 septembre 2025. Les demandes de dossier pour l'aide aux collégiens pour la restauration et l'internat (ACRI) sont à effectuer dès la rentrée 2025. Des informations complémentaires seront transmises en septembre 2025.

Etude de 17h à 18h

1 à 2 jours par semaine	65€ par trimestre
3 à 4 jours par semaine	115€ par trimestre
Etude occasionnelle	6€